Concours « 30 jours de cadeaux Archibald »
Règlements du concours (ci-après les « Règlements »)

AUCUN ACHAT REQUIS. LES ACHATS N'AMÉLIORENT PAS LES CHANCES DE GAGNER. CONCOURS RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. NE PAS PARTICIPER SI VOUS NE VOULEZ PAS VOUS SOUMETTRE AUX RÈGLEMENTS CI-DESSOUS.

1. **PÉRIODE DU CONCOURS ET ORGANISATEUR :** Le concours « Archibald » (ci-après, le « **Concours** ») est organisé et administré par Couche-Tard Inc. (ci-après, l' « **Organisateur du Concours** »). Archibald est le commanditaire du Prix (tel que cette expression est définie ci-dessous) (ci-après, le « **Commanditaire du Prix** ») Le Concours se déroule dans les établissements Couche-Tard participants (ci-après, les « **Établissements Participants** ») du Québec du 28 mars à 00 h 01 heure de l'est (« **HE** ») au 1 mai 2023 à 23 h 59 HE (ci-après, la « **Période du Concours**). L'horloge utilisée par l'Organisateur du Concours pour calculer les Participations (telle que cette expression est définie ci-dessous) sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de réception d'une Participation.

2. **ADMISSIBILITÉ :** Le Concours s'adresse à tous les résidents légaux du Québec ayant atteint l'âge de la majorité à la date de l'inscription au Concours. Sont exclus les employés, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, du Commanditaire du Prix, de leurs filiales et sociétés affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au Concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue du Concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Pour les fins des présentes, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoints légaux ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

3. **COMMENT PARTICIPER :** Aucun achat requis.

   Il existe deux (2) façons de participer au Concours pour courir la chance de gagner un Prix (tel que décrit ci-dessous).

   (1) PARTICIPATION EN MAGASIN

   Pendant la Période du Concours, dans les Établissements Participants (sous réserve de la disponibilité des produits et jusqu'à épuisement des stocks), à l'achat d'un (1) produit participant Archibald énoncé à l'Annexe A des présents Règlements (ci-après, les « **Produits participants** ») le consommateur recevra un coupon avec son reçu de caisse comprenant un NIP unique (ci-après, le « **NIP unique** »). Pendant la Période du Concours, (i) visitez le site web www.concourscouchetard.com afin d'avoir accès à la page d'inscription du Concours ou visitez la section concours dans l'application Couche-Tard, (ii) remplissez tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription (ci-après, le « **Formulaire d'inscription** »), incluant votre nom, prénom, date de naissance, code postal, adresse courriel, numéro de téléphone avec indicatif régional, (iii) entrez votre NIP unique, (iv) confirmez que vous avez lu, compris et accepté les Règlements, ainsi que la politique de confidentialité de l'Organisateur du Concours et que vous êtes âgé de 18 ans ou plus en cochant la case prévue à cet effet et (v) cliquez sur le bouton « Envoyer ». Vous obtiendrez une (1) participation par NIP unique entré (chacune une « **Participation en magasin** » et collectivement, les « **Participations en magasin** »). Toutes les Participations en magasin doivent être reçus avant la fin de la Période du Concours. **Limites :** Un (1) NIP unique par transaction et une (1) Participation en magasin par jour par personne pendant la Période du Concours.

(2) PARTICIPATION SANS ACHAT

Pour participer sans achat, écrivez-nous avec votre nom, adresse complète, ville, province, code postal, numéro de téléphone (avec indicatif régional), date de naissance et adresse courriel et dites-nous, en au moins 150 mots, pourquoi vous aimeriez gagner un Prix au Concours. Chaque participation sans achat doit être originale et substantiellement différente, à la seule discrétion de l'Organisateur du Concours. Faites-nous parvenir votre participation sans achat pendant la Période du concours : (i) par la poste en indiquant « 30 jours de cadeaux Archibald - Demande de Participation sans achat » à l'adresse suivante : 4204, boulevard Industriel, Laval, (Québec), H7L 0E3; ou (ii) par courriel en indiquant « 30 jours de cadeaux Archibald - Demande de Participation sans achat » à communaute@couche-tard.com. Vous recevrez une (1) participation pour chaque demande de participation sans achat valide envoyée par la poste ou par courriel reçue par l'Organisateur du Concours (chacune une « **Participation sans achat** » et collectivement, les « **Participations sans achat** »). Toutes les Participations sans achat doivent porter le cachet de la poste et être reçues pendant la Période du Concours. **Limite :** une (1) Participation sans achat par jour et par personne pendant la période du concours.

Les Participations en magasin et les Participations sans achat sont chacune une « **Participation** » et collectivement, les « **Participations** ».

Le participant doit soumettre chaque Participation personnellement. En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent pleinement et inconditionnellement d'être liés par les présents Règlements et les décisions de l'Organisateur du Concours, qui seront finales et exécutoires pour toutes les questions relatives au Concours. Aucun dispositif et/ou programme d'entrée automatisé/robotique n'est autorisé, et toute tentative de participation autre que celles spécifiées ici est interdite. Toute tentative de gagner des Participations supplémentaires en utilisant des adresses courriel multiples/différentes, des identités ou toute autre méthode annulera les Participations de ce participant et ce participant pourra être disqualifié du Concours. Les Participations sont sujettes à vérification et seront déclarées invalides si elles sont reproduites, falsifiées, altérées ou trafiquées de quelque manière que ce soit.

L'Organisateur du Concours n'est pas responsable pour les Participations incomplètes, reçues en retard, perdues, présentant une irrégularité ou envoyées par une méthode non autorisée. Ces Participations seront déclarées nulles et inadmissibles au Concours, et seront refusées au moment du tirage.

4. **PRIX**:

Il y a 30 prix disponibles, soit un prix par jour pendant 30 jours, à être gagnés dans le cadre de ce Concours qui consistent en : (i) vingt (20) cartes-cadeaux Archibald valides dans les restaurants Archibald (valeur de 100.00$ chaque), (ii) cinq (5) BBQ Traeger (valeur de 1199.00$ chaque) et (iii) cinq (5) four à pizza Ooni (Valeur de 519.00$ chaque) (chacun un « **Prix** » et collectivement, les « **Prix** »). La valeur totale au détail total des Prix est de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars (10 590.00$).

Le Prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être vendu ou cédé à un tiers ou être échangé en totalité ou en partie contre de l'argent. Dans la situation ou le gagnant serait dans l'impossibilité de réclamer

le Prix tel qu'attribué, **aucune compensation ni substitution ne sera accordée par l'Organisateur du Concours, ses filiales et ses fournisseurs ou par toute autre partie associée au Prix.**

Peu importe la situation, l'Organisateur du Concours, ses filiales, ses fournisseurs de produits, de matériels ou de services liés à ce Concours, ainsi que leurs employés, leurs agents et leurs représentants respectifs ne seront pas tenus d'attribuer plus de prix que ce qui est prévu dans les présents Règlements ou d'attribuer un prix autrement qu'en conformité avec les présents Règlements.

5. **ATTRIBUTION ET TIRAGE DES PRIX :**

Mardi le 2 mai 2023 à 10 :30 AM un représentant de l'Organisateur du Concours sélectionnera au hasard 30 gagnants parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Les prix seront attribués au hasard parmi les participations admissibles.

Limite d'un (1) Prix par personne et par foyer.

Dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le tirage, entre 11 h et 17 h, un représentant de l'Organisateur du Concours tentera de contacter le participant sélectionné au numéro de téléphone ou à l'adresse de courriel indiqués sur leur Formulaire d'inscription. Si un participant sélectionné est contacté par courriel, il devra répondre conformément aux instructions qui y sont fournies, le cas échéant. Si, après avoir contacté un participant sélectionné par courriel, l'Organisateur du Concours reçoit un avis par courriel indiquant que le message n'a pas pu être livré, l'Organisateur du Concours a l'entière discrétion de disqualifier la Participation du participant ou de tenter de contacter le participant par téléphone. Si un participant ne peut être contacté dans le délai imparti ou s'il est incapable ou refuse d'accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, cette personne perd le droit de gagner le Prix ; le nom d'un autre participant peut alors être tiré au sort pour le Prix et le processus sera répété pour contacter ce nouveau participant. Aucune communication ne sera échangée sauf avec les participants sélectionnés.

Le Prix doit être accepté tel que décrit dans les présents Règlements et ne peut en aucun cas être transféré en tout ou en partie à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui suit. Dans l'éventualité où il serait impossible, difficile et/ou plus coûteux pour l'Organisateur du Concours d'attribuer un prix (ou une partie d'un prix) tel que décrit aux présents Règlements, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'attribuer un prix (ou une partie d'un prix) un prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à la seule discrétion de l'Organisateur du Concours, la valeur monétaire du prix (ou d'une partie d'un prix) telle qu'indiquée dans les présents Règlements.

6. **COMMENT RÉCLAMER UN PRIX** : Si vous êtes sélectionné comme un gagnant potentiel du Prix, vous en serez avisé par courriel ou par téléphone dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le tirage. Le gagnant potentiel doit répondre correctement, sans aucune aide, que ce soit sous forme mécanique, électronique ou autre, à une question obligatoire d'habileté mathématique, doit signer un formulaire de déclaration et d'exonération (le « **Formulaire de déclaration** ») et le retourner au représentant désigné de l'Organisateur du Concours par télécopieur ou par courriel de la manière

prescrite sur ce formulaire dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception et se conformer aux présents Règlements

Le Prix ne sera remis qu'au gagnant confirmé. Si un gagnant potentiel du Prix a) ne parvient pas à répondre correctement à la question d'habileté mathématique, b) omet de remplir adéquatement le Formulaire de déclaration et de le retourner dans les délais prévus, c) ne respecte pas les présents Règlements (selon ce qu'aura déterminé l'Organisateur du Concours à son gré), d) ne peut pas être joint conformément aux présents Règlements pour quelque raison que ce soit et/ou e) ne peut accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, il sera alors exclu du Concours (et devra abandonner tous les droits à l'égard du Prix) et un autre tirage sera effectué pour qu'un participant soit sélectionné pour le Prix.

L'Organisateur du Concours et le Commanditaire du Prix n'assument aucune responsabilité après avoir expédié le Prix et le gagnant doit assumer le risque de perte ou d'endommagement du Prix après l'expédition. L'Organisateur du Concours et le Commanditaire du Prix ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant l'apparence, le caractère sécuritaire ou le rendement du Prix. Le Prix sera livré au gagnant par la poste dans les six (6) semaines suivant la réception des Formulaires de déclaration correctement remplis. L'Organisateur du Concours et le Commanditaire du Prix ne sont pas responsables de la communication ou de la transmission du Prix au gagnant qui fournit des renseignements imprécis ou incomplets, ou des prix perdus, mal acheminés, retardés ou détruits pendant le transport.

CONDITIONS GÉNÉRALES

7. **Exonération de responsabilité – déroulement du Concours**. L'Organisateur du Concours, le Commanditaire du Prix et toute entreprise, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (ci-après dénommés les « **Parties exonérées** ») déclinent toute responsabilité quant aux Formulaires d'inscription ou aux demandes de Participation sans achat reçus en retard, perdus, endommagés, mal acheminés, abîmés, tronqués, illisibles ou incomplets. Une preuve de transmission (capture ou saisie d'écran, etc.) ne constitue pas une preuve de livraison. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des problèmes qui pourraient survenir, notamment des défaillances techniques liées aux lignes d'un réseau téléphonique, à des systèmes informatiques en ligne, à des serveurs, à des fournisseurs d'accès Internet, à du matériel informatique, à des logiciels, à des virus, à des bogues, à des pannes d'ordinateur personnel et/ou de logiciels et à des configurations de matériel ou à la non-réception d'un courriel par l'Organisateur du Concours ou un participant pour quelque raison que ce soit, notamment à cause de la congestion des lignes sur Internet ou sur tout site Web ou de toute combinaison de ces facteurs. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des dommages au système d'un utilisateur découlant de la participation au Concours ou du téléchargement des renseignements nécessaires pour participer au Concours.

8. **Exonération de responsabilité – participation au Concours et/ou au Prix**. En participant ou en tentant de participer au Concours, toute personne dégage les Parties exonérées de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours. En acceptant un Prix, tout participant sélectionné dégage de toute responsabilité les Parties exonérées de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix.

9. **Exonération de responsabilité – impossibilité de livrer un Prix.** L'Organisateur du Concours décline toute responsabilité en cas de retour du courrier postal ou du service de messagerie si le Prix n'a pu être distribué en raison de l'absence de réponse ou de l'absence d'une adresse de réexpédition. Les cases postales ne sont pas acceptées en tant qu'adresse de livraison valide. L'Organisateur du Concours ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit en ce qui a trait à l'apparence, à la sécurité ou à la performance d'un Prix. Tout participant sélectionné pour le Prix reconnaît que la seule garantie applicable au Prix est la garantie habituelle du fabricant (le cas échéant). Tout participant sélectionné pour le Prix reconnaît que les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs des services et des produits composant le Prix.

10. **NIP unique défectueux**. Sous réserve de ce qui précède, si le NIP unique est illisible, non conforme aux présents Règlements ou ne fonctionne pas, la personne en possession du NIP unique défectueux pourra, pendant la Période du Concours, demander un nouveau NIP unique conformément au paragraphe 4 des présents Règlements (sans toutefois fournir un texte de cent cinquante [150] mots et en prenant soin d'indiquer « NIP unique défectueux » dans sa demande), sous réserve de la disponibilité.

11. **Propriété et formulaires de déclarations**. L'Organisateur du Concours devient propriétaire de tous les Formulaires d'inscription, des demandes de Participation sans achat et des Formulaires de déclaration reçus et ceux-ci ne seront en aucun cas retournés à leur expéditeur.

12. **Fraude**. L'Organisateur du Concours se réserve le droit de refuser à un participant le droit de participer au Concours ou de gagner le Prix s'il détermine, à son entière discrétion, que le participant a tenté de nuire au bon fonctionnement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques injustes (incluant le recours à des programmes d'entrée automatique rapide) ou qu'il a tenté d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler d'autres participants, l'Organisateur du Concours ou le Commanditaire du Prix. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne se conforme pas aux présents Règlements ou qui refuse de participer à toute investigation ou enquête concernant un défaut de conformité. Toute tentative, par un participant ou par toute autre personne, d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au bon déroulement du Concours, notamment toute réclamation frauduleuse, peut constituer une violation des lois pénales et civiles. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exercer des recours et de demander des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Tout participant impliqué dans une des activités précitées pourrait être déclaré inadmissible et se voir retirer tout Prix gagné. L'Organisateur du Concours se réserve le droit inconditionnel, à son entière discrétion, de rejeter tout Formulaire d'inscription s'il suspecte que ce Formulaire d'inscription a été généré au moyen d'un script, d'une macro-commande, d'une reproduction robotique, d'une programmation ou d'un autre procédé automatique, ou encore s'il enfreint les présents Règlements.

13. **Identité du participant**. En cas de différend sur l'identité de la personne qui a soumis un Formulaire d'inscription en ligne, le Formulaire d'inscription sera réputé avoir été présenté par le titulaire du compte autorisé de l'adresse courriel fournie au moment de la Participation. Le titulaire autorisé du compte désigne la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès ou de services Internet ou par tout autre organisme chargé d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine auquel appartient l'adresse électronique donnée. Le gagnant sélectionné peut être tenu de fournir une preuve d'identité, notamment un permis de conduire ou toute autre pièce d'identité avec photo.

14. **Annulation/modification**. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de mettre fin au Concours en tout ou en partie, sans préavis, ou de modifier ou suspendre le Concours à tout moment, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après, la « **Régie** ») lorsque requis, en cas de fraude, de défectuosités techniques, notamment du serveur de réseau, ou de défectuosité du matériel, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation, de communication ou de toute autre erreur ou cause indépendante de la volonté de l'Organisateur du Concours qui nuisent à la gestion, à l'intégrité ou à la sécurité du Concours ou si tout autre facteur perturbe le bon déroulement du Concours comme le prévoit les présents Règlements.

    Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les Participations au Concours pendant une période, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la Participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue aux présents Règlements, les tirages pourront se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les autres Participations dûment enregistrées.

15. **Différend**. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

16. **Renonciation au Prix**. Si un participant sélectionné est jugé inadmissible, n'accepte pas le Prix, répond incorrectement à la question d'habileté mathématique, n'accepte pas ou omet de remplir et de retourner le Formulaire de déclaration ou si le Prix est retourné car le destinataire est introuvable, le participant sélectionné sera réputé avoir renoncé au Prix. L'Organisateur du Concours pourra alors, à son entière discrétion, sélectionner au hasard un autre gagnant.

17. **Accès au site**. L'Organisateur du Concours ne garantit pas que l'accès au site Web du Concours ou son utilisation soit ininterrompu et exempt d'erreurs.

18. **Accès à l'application Couche-Tard**. L'Organisateur du Concours ne garantit pas que l'accès à l'application Couche-Tard ou son utilisation soit ininterrompu et exempt d'erreurs.

19. **Nombre de Prix**. En aucun cas, l'Organisateur du Concours ne peut être tenu d'attribuer plus de Prix que ce qui est déclaré dans les présents Règlements.

20. **Autorisation/Renseignements personnels**. En prenant part au Concours, tout participant sélectionné pour le Prix autorise l'Organisateur du Concours, le Commanditaire du Prix leurs représentants à utiliser son nom, sa photographie, son image, sa voix, son lieu de résidence (ville et province) et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée au Concours, ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti. Veuillez-vous référer aux politiques de confidentialité en ligne de l'Organisateur du Concours à https://www.couche-tard.com/politique-relative-ala-protection-dela-vie-privee?lang=fr et du Commanditaire du Prix à https://www.faitavecnestle.ca/protection-des-renseignements-personnels

21. **Divisibilité des paragraphes**. Si un paragraphe des Règlements est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

22. **Lois applicables**. Ce Concours est assujetti à l'ensemble des lois fédérales et provinciales de la province de Québec. Toute action en justice doit être soumise aux tribunaux ayant juridiction dans le district de Montréal, à l'exclusion de tout autre district.COUCHE-TARD INC. 4204, boulevard Industriel, LAVAL, QUÉBEC, H7L 0E3

Annexe A

PRODUITS PARTICIPANTS

Description	Code UPC
Archibald Belle-Mer 12/355C	876976005635
Archibald Chipie 12/355C	876976003334
Archibald Ci-Boire 12/355C	876976004317
Archibald Ensemble Houblon 12/355C	876976001460
Archibald Ensemble Signature 12/355C	876976001491
Archibald Joufflue 12/355C	876976003358
Archibald Matante 12/355C	876976003341
Archibald Bopère 12/355C	876976007509